

Université de Genève

DIES
ACADEMICUS
1992

3 juin 1992

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU RECTORAT

Introduction

Durant l'année civile écoulée et les premiers mois de 1992, le rythme de vie de l'Université de Genève n'a pas échappé à l'accélération générale constatée à l'échelle géopolitique. Plusieurs événements d'importance non seulement ont marqué cette période, mais étendront leurs conséquences jusqu'à la fin du siècle, voire au-delà. Si certains sont enrichissants pour la vie et les missions universitaires, d'autres, malheureusement pas des moindres, affaiblissent l'institution.

Contentons-nous dans ce préliminaire de mettre en exergue cinq événements réjouissants décrits plus en détail dans ce compte-rendu, soit au niveau général de l'Université, soit à celui des facultés, écoles et centres interfacultaires. Le plus marquant est sans doute la décision du Grand Conseil d'introduire dans la Loi sur l'Université des dispositions destinées à assurer une plus grande égalité entre les sexes dans le corps enseignant et, plus particulièrement, à encourager les carrières féminines dans l'enseignement supérieur. En matière d'enseignement, la crise qui a secoué l'Institut des études européennes en 1990, connaît désormais un dénouement heureux grâce à la mise en application dès cet automne d'une conception globale à l'échelle de la place universitaire genevoise. De même, après plusieurs années d'études et de contacts avec les milieux privés, la Faculté des sciences économiques et sociales se prépare à offrir un programme « MBA », grâce à un renforcement substantiel du programme d'enseignement et des exigences du Diplôme de management des affaires (DMA) qu'elle offre depuis quatre ans.

A l'échelle européenne, l'année précédente fut marquée par l'institutionnalisation de la participation des pays de l'AELE, et par conséquent de la Suisse, à de nouveaux programmes d'enseignement et de recherche de la CEE. En ce qui concerne la mobilité des étudiants, objet du programme ERASMUS, plus de vingt accords de collaboration interuniversitaire ont été signés en quelques mois – et cela n'est qu'un début –, ce qui va permettre d'attribuer des bourses pour favoriser la mobilité des étudiants en Europe. Dans le domaine de la recherche enfin, réjouissons-nous du dynamisme des chercheurs

de l'Université de Genève, qui ont obtenu un chiffre record de 37 millions de francs de subsides du Fonds national de la recherche scientifique et une somme de même ordre de grandeur de la part de fondations et sur mandats privés. La reconnaissance extérieure de la qualité de la recherche à l'Université assure le financement de plus de 550 chercheurs et collaborateurs de la recherche, qui viennent s'ajouter aux quelque 1510 postes de professeurs et collaborateurs payés par l'Etat pour les recherches qu'ils mènent et qui enrichissent leur enseignement et leur engagement au service de la collectivité.

Juillet 1991 a été marqué par un changement de Rectorat. Les quatre professeurs de l'équipe menée par le professeur Jean-Claude Favez ont transmis leurs responsabilités à un nouveau Rectorat dirigé par Luc Weber, le directeur de l'administration et le secrétaire général restant, quant à eux, fidèles à leur poste. Quatre nouveaux doyens et présidents ont également pris leurs fonctions. Ce passage de charge est chaque fois source de regrets et d'espoir. En revanche, il n'est pas la cause d'une rupture dans la continuité car, en dépit des différences de personnalité, la très longue histoire de l'Université enseignée à ses dirigeants un certain nombre de règles simples qui ont, en tout cas jusqu'à maintenant, garanti la pérennité de l'institution, en dépit d'une navigation qui ne s'est pas toujours effectuée dans des mers calmes. Que les responsables, qui ont repris leur mission de professeur, sachent que l'intérêt et le dévouement qu'ils ont manifestés à l'égard de l'institution sont profondément appréciés.

Prenant la barre en pleine tempête budgétaire, la nouvelle équipe, comme d'ailleurs tous les responsables au niveau des facultés et écoles, est particulièrement préoccupée par l'écart qui se creuse de façon accélérée entre les missions et les ressources de l'Université. Pour atténuer les conséquences néfastes sur la qualité de ses prestations et pour conserver malgré tout une capacité d'innovation, l'Université est amenée à durcir la sévérité avec laquelle elle procède à des choix. En soi, cette situation est normale ; elle impose cependant un défi particulier à une université, car il est très difficile de prédire correctement les profils de formation qui seront demandés par le marché du travail dans cinq ou dix ans ainsi que les domaines de recherche qui promettent le plus de produire des découvertes significatives. Il appartient donc plus que jamais aux autorités universitaires de rappeler à l'opinion publique et aux autorités politiques que les restrictions budgétaires cantonales et fédérales auront inexorablement des effets négatifs à long terme, même si ceux-ci sont peu visibles à court terme. En Suisse, où l'on doit compter avant tout sur la formation du capital humain pour préserver un niveau de vie privilégié et où on constate déjà une insuffisance d'universitaires très bien formés, il y aurait lieu de réserver une priorité particulière à l'enseignement, et en particulier à l'enseignement supérieur et à la recherche. A cela s'ajoute qu'une des conséquences secondaires, mais non des moindres, des restrictions actuelles est le risque de sacrifier sur l'autel de l'austérité de jeunes chercheurs talentueux, qui forment le potentiel de relève de demain pour les universités, l'économie privée et les administrations. Le chômage de jeunes universitaires, ou leur emploi dans des postes peu exigeants, outre ses conséquences humaines et sociales, constitue un gaspillage dont l'économie suisse ne peut plus se permettre le luxe. Il ne reste qu'à espérer, malgré certains signes donnés par le débat politique actuel, que l'opinion publique et de nombreux responsables politiques soient conscients de ces dangers et soient prêts à agir en conséquence.

Population étudiante

Le nombre des étudiants inscrits à l'Université de Genève au semestre d'hiver 1991-1992 s'élève à 12930, y compris les instituts universitaires. En faisant abstraction de ces derniers, le total des inscriptions dans les facultés et écoles représente 12123 étudiants, soit 304 de plus qu'en 1990-1991. En valeur relative l'augmentation est de 2,7%. Cette année, les taux de croissance les plus importants, de l'ordre de 5%, sont enregistrés par l'Ecole d'architecture, les facultés de psychologie et des sciences de l'éducation, de droit, des sciences et de médecine. Les facultés des sciences économiques et sociales et des lettres enregistrent un taux de croissance inférieur à la moyenne générale, soit 1,6%.

Les autres facultés et écoles subissent une diminution : il s'agit de l'Ecole de traduction et d'interprétation (-3,1%), de la Faculté de théologie (-6,6%) et de l'Ecole de langue et de civilisation françaises (-6,9%).

Conformément au phénomène observé depuis quelques années, ce sont les études en sciences économiques et sociales, en lettres et en sciences qui attirent le plus les étudiants (respectivement 23,2%, 19,2% et 15,8%). Viennent ensuite la psychologie et les sciences de l'éducation (12,7%), la médecine (10,5%), le droit (10,3%).

Dans l'ensemble, le pourcentage des étudiantes varie peu dans les facultés ou écoles par rapport à l'année précédente. On observe qu'à la Faculté de médecine, la représentation féminine enregistre une augmentation sensible et réjouissante. L'effort entrepris ces dernières années afin de promouvoir l'accès de la femme à des professions habituellement réservées plutôt aux hommes, commence à faire sentir ses effets. La répartition des étudiants selon le lieu de domicile des parents reste stable. Genève constitue le point de rattachement pour plus de la moitié d'entre eux (52,8% comme en 1990-1991). Plus d'un quart ont leur domicile dans un autre canton (25,0% contre 25,5% en 1990-1991), alors qu'un étudiant sur cinq vient de l'étranger (22,2% contre 21,7% en 1990-1991). Cette dernière catégorie est, comme on peut le constater, en légère augmentation (+0,5%) alors qu'on enregistre une baisse identique (-0,5%) pour les étudiants dont les parents ont leur domicile dans un autre canton.

Quant au classement fondé sur le titre souhaité, les statistiques révèlent une augmentation des étudiants qui briguent un titre de premier cycle (9254 contre 8962 pour l'année précédente). En contrepartie, l'on note une légère diminution des étudiants inscrits à un diplôme non final (1251 contre 1297) et des candidats au doctorat (795 contre 823).

Enseignants

Cette année a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'Université, qui introduit une série de mesures visant à promouvoir les femmes dans le corps enseignant : désignation d'une professeure ordinaire, Mme Head-König, comme déléguée aux questions féminines, chargée en particulier de suivre les procédures de nomination ; introduction d'un droit de plainte pour les représentants du sexe sous-représenté, qui est défini dans le nouveau règlement d'application de la loi ; possibilité de recourir à la procédure d'appel pour nommer une professeure ; obligation pour les facultés et écoles de définir des objectifs quantifiés, par période de quatre ans, pour chaque catégorie d'enseignants, afin de réaliser l'égalité des chances entre femmes et hommes. D'une manière générale,

on observe que les femmes sont déjà majoritaires dans le corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche des facultés des lettres, de droit, de psychologie et des sciences de l'éducation et à l'Ecole de traduction et d'interprétation. En revanche, elles sont encore largement sous-représentées dans le corps professoral, mais la situation devrait évoluer favorablement dans les années à venir.

Par ailleurs, le Rectorat étudie des mesures propres à réduire la durée des procédures de nomination, qui amène souvent des candidats de haut niveau à renoncer à la nomination à un poste de professeur qui leur est proposé. Il cherche aussi à mettre sur pied une nouvelle procédure d'examen global annuel des postes à repourvoir qui devrait permettre, à l'occasion des nombreux départs à la retraite prévus dans les dix années à venir, de réduire la proportion des postes de professeurs par rapport à ceux de collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, afin de favoriser la préparation de la relève, l'encadrement d'étudiants toujours plus nombreux et le développement d'équipes de recherche (en particulier en sciences humaines).

Ajoutons à ces observations les informations suivantes concernant les nominations et les départs dans le corps professoral pendant la période du 1.4.91 au 31.3.92.

Ont été nommés les nouveaux professeurs et nouvelles professeures suivantes :

Professeure et professeurs ordinaires

M. Gilbert Burki (sciences)	M. Laurent Jenny (lettres)
M. Paolo Zanella (sciences)	M. Stefano Bartolini (SES)
M. Costa Georgopoulos (médecine)	M. André De Palma (SES)
M. Timothy Harding (médecine)	M. Jean-Emile Denis (SES)
Mme Claude Le Coultre (médecine)	M. Eugen Horber (SES)
M. Claes Wollheim (médecine)	M. Jean-Claude Vemex (SES)
M. Wladyslaw Godzich (lettres)	M. Uli Windish (SES)

Professeurs d'école

M. Luca Ortelli (EA)	M. Giancarlo Marchesini (ETI)
M. Maher Abdel Hadi (ETI)	

Professeurs associés

M. Juan Manzano (médecine)	M. Ali Esber (lettres)
M. Norman Sartorius (médecine)	

Professeure et professeurs adjoints

M. Jean-Bernard Lachavanne (sciences)	M. Thomas Roemer (théologie)
M. Bernard Chapuis (médecine)	Mme Maria-Luisa Schubauer (PSE)
M. Jacques Proust (médecine)	M. Jean-Louis Scartezzini (EA)
M. Enrico Norelli (théologie)	M. Willi Weber (EA)

Professeurs titulaires

M. Philippe Renaud (lettres)
M. Jacques Vicari (EA)

Par ailleurs, ont été nommés à l'honorariat les professeurs suivants :

M. Gérard De Haller (sciences)	M. Albert Py (lettres)
M. Gérald Goy (sciences)	M. André Cottier (SES)
M. Jacques Bernheim (médecine)	M. Roger Girod (SES)
M. Antoine Cuendet (médecine)	M. Gérald Mentha (SES)
M. Eric Engel (médecine)	M. Tita Carloni (EA)
M. Alex-F. Muller (médecine)	M. Pierre Merminod (EA)
M. Maurice Besset (lettres)	M. Mahmoud Mourad (ETI)
M. Michel Butor (lettres)	M. Claude Namy (ETI)
M. Robert Heinemann (lettres)	

Ont également pris leur retraite :

M. Louis Cotton, professeur associé (EA)	M. Guy Perrin, professeur associé (droit, SES)
M. Paul Garde, professeur associé (lettres)	
M. Claude Giddey, chargé de cours (sciences)	M. Charles Taban, chargé de cours (sciences)
M. Albert Jaccard, professeur associé (sciences)	

Enfin, l'Université a déploré le décès de plusieurs de ses membres (état au 25 février 1992) :

M. Jean-Pierre Pfeiffer, chargé d'enseignement (médecine)
M. Gaston Garrone, professeur ordinaire (médecine)
M. Philippe Bois, professeur associé (droit)
M. Raymond Galopin, professeur honoraire (sciences)
M. Edmond Martin-Achard, professeur honoraire (droit)

Enseignement

La Commission de l'enseignement a continué ses travaux concernant l'enquête « Etudiants 90 », la pédagogie universitaire et les innovations pédagogiques.

Six projets d'innovations pédagogiques, dont le choix a été effectué après un appel d'offre dans les facultés, ont débuté en octobre 1991 dans les facultés des sciences (2x), des lettres, des sciences économiques et sociales, de psychologie et des sciences de l'éducation ainsi qu'à l'Ecole de langue et de civilisation françaises. Ces projets ont pour but l'amélioration de l'enseignement aux étudiants de premier cycle.

Un sous-groupe de la Commission de l'enseignement s'est constitué pour étudier les recommandations de la deuxième phase de l'enquête « Etudiants 90 ». Ces recommandations abordent de nombreux problèmes que rencontrent les étudiants à l'entrée à l'Université et au cours de leurs études : préparation aux études universitaires, orientation, changement de faculté, examens. Elles interpellent également l'Université sur des points fondamentaux d'enseignement et d'organisation des études face à l'afflux toujours plus grand des étudiants et à l'explosion des connaissances.

Plusieurs enseignants ont évalué leur enseignement au moyen de questionnaires auprès des étudiants. La Commission de l'enseignement soutient ces initiatives en fournissant une aide technique à ces enseignants.

Il est apparu tant du côté de l'enseignement secondaire que de l'Université, qu'il était important de renforcer les contacts entre ces deux ordres d'enseignement, particulièrement au moment où se préparent des modifications importantes des programmes de maturité.

Les directeurs de l'enseignement secondaire post-obligatoire et les directeurs de collèges ont rencontré un groupe de doyens et il est prévu de poursuivre une réflexion commune sur les problèmes d'interface entre enseignement secondaire post-obligatoire et Université.

Formation continue

Dès le semestre d'hiver 1990-91, toutes les hautes écoles de Suisse ont inauguré, conformément aux directives fédérales, leur service de formation continue.

Opérationnel depuis le printemps 1991, le Service de la formation continue de l'Université de Genève a pour but de gérer les projets de l'Université, de coordonner leur gestion entre les différents acteurs, d'informer le public de l'offre de formation continue. Il assure aussi des tâches plus étendues, telles que la production de projets, la recherche de financement, l'évaluation de sessions de formation et la formation de formateurs. A l'extérieur de l'Université, ce service collabore régulièrement avec l'OFES (Office fédéral de l'éducation et de la science) et les services de formation continue des universités et hautes écoles suisses. Il a des contacts avec des partenaires universitaires européens. Il entretient également des relations suivies avec des partenaires extérieurs intéressés à la formation : cadres d'entreprises, représentants de la fonction publique, associations de formateurs, chambres de commerce, etc.

Projets en cours

En 1991, l'Université de Genève se trouve avoir le plus grand nombre des projets bénéficiant de subventions fédérales pour la réalisation de sessions de formation continue. A ce jour, les demandes suivantes ont été agréées par la Commission de formation continue de la Conférence universitaire suisse :

- Certificats de formation continue en santé publique, en études des risques géologiques, en formateurs d'adultes, en didactique des langues secondes, en gérontologie, en sauvegarde du patrimoine bâti.
- Séminaires de formation continue en sécurité sociale, en culture chrétienne, en urbanisme, en environnement, en évaluation socio-juridique, en analyse du langage naturel.

Parallèlement aux projets subventionnés par Berne, l'Université a développé en 1991 des certificats de formation continue en administration publique, en information, en politique sociale, en écologie humaine, en santé communautaire.

Journées de formation

Le service a lancé à titre expérimental des ateliers de formation continue. Les facultés ont également organisé, avec succès, de nouvelles sessions de formation de courte durée.

Demandes extérieures

Dès l'automne 91, le Service de la formation continue a enregistré des demandes extérieures provenant des domaines public et privé pour organiser des sessions de formation continue à la carte correspondant aux besoins précis des demandeurs.

Ces nouvelles activités universitaires renforcent bel et bien l'idée propagée par le Conseil suisse de la science que « la formation continue est une des tâches principales des universités dans les dix années à venir ».

Recherche

Les sources de financement de la recherche universitaire sont multiples. L'infrastructure de base (locaux, équipement, personnel permanent) dépend, pour l'essentiel, des ressources mises à la disposition de l'Université par le Canton (crédits de construction et budget de fonctionnement). Les projets de recherche proprement dits sont financés, par contre, par la Confédération et par des fonds privés (fondations, contrats de recherche).

L'encouragement de la recherche par la Confédération se fait principalement par le canal du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS), de la Commission pour l'encouragement des recherches scientifiques du Département fédéral de l'économie (CERS), des programmes nationaux, des programmes prioritaires et des mandats de recherche.

L'Université de Genève bénéficie d'un large soutien financier, qui se répartit entre les subsides accordés par le FNRS aux projets de recherche, et les bourses allouées par la Commission de recherche de l'Université aux chercheurs pour des séjours à l'étranger.

Allocations de recherche du FNRS en faveur de l'Université de Genève en 1990 (sans les subsides de publication et les subsides personnels)

- Subsides de recherche	30.57 millions de frs.		
(y compris programmes nationaux de recherche)			
- Bourses pour chercheurs débutants	1.37	"	"
- Bourses pour chercheurs avancés	1.29	"	"

Répartition des subsides de recherche du FNRS par faculté/école/centre en 1990

- Sciences	14.27 millions de frs.		
- Médecine	10.07	"	"
- Lettres	0.91	"	"
- Sciences économiques et sociales	1.79	"	"
- Droit	0.11	"	"
- Théologie	0.30	"	"
- Psychologie et sciences de l'éducation	1.40	"	"
- Ecole d'architecture	0.11	"	"
- Centres interfacultaires	1.59	"	"

Si le volume des allocations de recherche en faveur de l'Université de Genève a bénéficié d'une croissance réjouissante (+29.6% entre 1987 et 1990 pour les subsides de recherche), les coupures appliquées aux subventions par la Confédération en 1992 vont réduire sensiblement l'effort de la recherche.

La part des crédits de la CERS attribuée à l'Université de Genève reste modeste, comparée à celle des écoles polytechniques fédérales et à celle de certaines universités plus engagées dans la recherche appliquée.

Subsides de recherche de la CERS accordés à l'Université de Genève en 1990

- Subsides de recherche CERS	1.37 millions de frs
- Financement par l'industrie	2.57 " "

Le principe de l'encouragement pratiqué par la CERS repose sur une participation des entreprises privées ou publiques intéressées par le projet.

Les programmes prioritaires de la Confédération constituent une nouvelle source de financement de la recherche universitaire. Ils confirment la tendance de la Confédération, amorcée avec les programmes nationaux de recherche, à s'engager dans un encouragement de la recherche thématique dirigé, par rapport à un encouragement général de la recherche fondamentale. Les programmes sont cependant menacés par les coupures drastiques appliquées par le Parlement pour 1992. L'Université de Genève a tout particulièrement souligné l'intérêt qu'elle portait aux programmes informatique, biotechnologie et optoélectronique auxquels elle tient à participer.

Les programmes européens apparaissent comme un autre élément moteur important de la recherche. Le financement des projets suisses s'effectue par le biais du budget de la Communauté européenne (cas des programmes avec participation de plein droit de la Suisse) ou dépend entièrement du FNRS, de la CERS ou d'une autre source fédérale dans les autres cas. L'Université de Genève participe à de nombreux programmes et projets (COST, ESPRIT, EUREKA, etc.).

Collaboration interuniversitaire et relations extérieures

Mobilité suisse

Le programme suisse de mobilité des étudiants permet à tout étudiant inscrit dans une université de suivre un ou deux semestres dans une université d'une autre région linguistique. Lancé en 1991 par la Confédération, il a démarré modestement. Sur un total de 160 étudiants qui se sont annoncés pour l'ensemble des universités, six étudiants seulement ont demandé à partir de Genève, alors que 21 y viendront.

Du point de vue de l'organisation interne, le Service des étudiants, en collaboration avec le Service des bourses, a été appelé à s'occuper des formalités relatives aux étudiants « mobilité ». Les conseillers aux études assument, pour leur part, une fonction importante d'information et de conseil auprès des étudiants. Les Services sociaux et culturels assurent en outre les réservations nécessaires pour le logement des étudiants, en complément aux mesures prises par l'Union nationale des étudiants de Suisse (UNES) et la Conférence universitaire des associations d'étudiants (CUAE).

Collaboration transfrontalière

La collaboration entre les universités romandes et celles de la région Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble, Saint Etienne, Savoie) basée sur la Convention transfrontalière signée par les conférences universitaires romande et de Rhône-Alpes en 1990, a donné lieu à

plusieurs réalisations. Ainsi, deux formations post-diplôme, l'une en visualisation et communication infographiques, l'autre en informatique de gestion, ont été mises sur pied et sont fondées sur une mise en commun des capacités de formation. Elles sont accessibles aux étudiants des universités concernées et conduisent à un diplôme reconnu par tous les établissements associés au projet. Un appui financier a été apporté par l'Université, destiné à la réalisation de différents colloques (mathématiques, géométrie, systèmes d'information, pathologie osseuse, pédagogie). Deux bourses d'échange ont, en outre, été accordées pour permettre le séjour de chercheurs de Rhône-Alpes à Genève.

La participation de l'Université au campus universitaire d'Archamps, à la frontière genevoise, s'est manifestée par plusieurs projets. L'Université participe ainsi à l'association NEUROPE LAB, récemment créée dans le champ des technologies de formation. La création, sur l'initiative de l'Université de Genève, d'un Centre de recherche sur les peptides (pharmacie galénique), ouvert à des collaborations avec les universités françaises et l'industrie européenne, est à l'étude. Enfin, l'Université a annoncé son intention de participer à des formations développées par l'Université de Savoie (physique appliquée et ingénierie commerciale).

Collaborations européennes et internationales

L'adhésion, annoncée pour 1992-1993, des pays membres de l'AELE au Programme ERASMUS de mobilité des étudiants, a permis de maintenir notre participation à des programmes interuniversitaires de collaboration (urbanisme, chronobiologie, psychologie, médecine dentaire). Des bourses et des contributions financières à la préparation des projets ont été accordées par l'Université, en attendant un financement par la Communauté européenne, qui devrait intervenir dès la rentrée universitaire 1992-1993. Des déclarations d'intention de participation à d'autres programmes ont été faites pour vingt-trois projets dans différentes disciplines, ouvrant ainsi un large champ à la collaboration européenne. Outre ERASMUS, l'Université s'est également engagée dans COMETT, le programme communautaire de coopération université-entreprise en matière de formation continue dans les technologies avancées. Ce programme est basé sur un réseau d'Associations université-entreprise pour la formation (AUEF) qui agissent régionalement ou sectoriellement. La participation - acquise ou attendue - de l'Université se situe notamment dans les domaines suivants : supraconductivité (réalisation d'un didacticiel), traitement informatique du langage et procédés de communication et de traduction (MULTI-COM), formation et gestion prévisionnelle des ressources humaines dans les entreprises en mutation technologique (FORME), chimie des sucres et des nucléosides (BIO-GLYMA).

Les collaborations bilatérales restent l'élément principal de l'ouverture internationale de l'Université. Un tissu de relations a été créé, souvent de manière informelle, entre instituts ou entre personnes. Au niveau de l'Université, de nouveaux accords bilatéraux ont été conclus, ou sont en voie de l'être.

Communauté européenne

Université de Turin (1990)	Université Libre de Bruxelles (en préparation)
Université de Florence (en préparation)	
Université de Bologne (1992)	Université Jean Moulin, Lyon (1991)
Université de Grenade (en préparation)	Université Paris II (1992)
Université de Louvain-la-Neuve (1992)	

Europe centrale et Europe de l'Est

Université d'Etat de Moscou (1990)	Université de Varsovie (en préparation)
Université technique tchèque, Prague (1991)	Université Babes-Bolyai de Cluj (renouvelée)
Université Charles de Prague (en préparation)	

Amérique du Nord

Université de Cornell (1990)	Université de Pennsylvanie (1991)
------------------------------	-----------------------------------

Afrique

Université nationale de Côte d'Ivoire (1991)	Ecole normale supérieure de Côte d'Ivoire (1991)
--	--

Le développement des collaborations est limité par les ressources humaines disponibles à l'Université et freiné par les coupures budgétaires. Ainsi, il n'est souvent pas possible de trouver les bourses nécessaires pour promouvoir une nouvelle collaboration. Celles avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est sont, à cet égard, particulièrement touchées en raison de la forte demande et de l'importance des participations financières qu'elles entraînent. Même la participation à des programmes multilatéraux, tels que TEMPUS, est compromise ; elle ne peut se faire que dans la mesure où une aide financière de la Confédération est accordée.

La collaboration de l'Université de Genève avec l'Université roumaine de Cluj a, malgré tout, fait l'objet d'un développement réjouissant. Plusieurs enseignants des facultés des lettres et de psychologie et des sciences de l'éducation se sont rendus à Cluj pour participer à des activités d'enseignement (4). Des bourses ont été accordées à des étudiants roumains (3 bourses pour des cours d'été, 2 pour des stages). De même, 4 étudiants de l'Université polonaise de Lublin ont pu suivre les cours d'été et ont reçu une bourse.

Activités sociales, culturelles et sportives

Les activités culturelles rencontrent un vif succès auprès des étudiants. Elles jouent, au sein de la communauté universitaire, le rôle indispensable de lieu de réunion des étudiants des différentes facultés ou écoles. Elles offrent ainsi, à chacun, la possibilité de trouver un équilibre nécessaire entre les activités intellectuelles et de détente. Parmi les événements de l'année 1991, il faut citer le voyage en Tchécoslovaquie du Chœur universitaire.

L'information et l'aide sociale, assurées par les assistants sociaux, ont vu leur clientèle augmenter d'environ 15%. Les actions directes (stage « comment rechercher un emploi », réductions des taxes universitaires, prêts à court terme, dépannage, conseils et appui) constituent la part principale des activités sociales.

Les offres d'emploi proposées aux étudiants leur permettent d'assurer leurs besoins financiers et de se rendre compte de la réalité de l'emploi. L'année 1991 a vu une diminution de 20% des offres d'emploi, diminution liée à la situation économique difficile à Genève. Malgré cela, 4780 offres ont été proposées, dont 3410 enregistrées comme satisfaites par les étudiants. Les cours de dactylographie affichent complet et l'avenir du matériel (machines à écrire) doit être reconsidéré dans l'optique de la création d'une salle informatique dans la mesure où elle répond aux besoins des étudiants.

Le logement pour étudiants connaît un développement réjouissant ; plusieurs projets sont à l'étude et le planning des travaux de construction du Foyer des Epinettes est respecté. L'ouverture du foyer (100 lits) est prévue pour la rentrée 93-94.

Une fructueuse collaboration avec les gérants des foyers PTT pour apprentis, ainsi qu'avec la commune de Chêne-Bougeries, qui a rénové le foyer Sismondi, a permis en ce début d'année 1992, la mise en location d'une vingtaine de chambres supplémentaires.

Pour ce qui concerne les restaurants universitaires, la Datcha a ouvert ses portes en février 1992 et la première étape du restaurant d'Uni Mail se réalisera au printemps 1992.

Enfin, le Bureau des sports offre un choix d'une cinquantaine d'activités sportives différentes aux étudiants, qui sont encadrés par quelque 190 moniteurs et entraîneurs. Le camp de ski de Zermatt rencontre toujours un vif succès puisque cette année 750 étudiants y ont participé. La semaine de ski de janvier 1992 marquait les 50 ans de camps à Zermatt ; une sympathique manifestation a marqué cet événement. Les étudiants et étudiantes genevois se sont distingués aux championnats universitaires suisses puisque 68 d'entre eux se sont classés cette année parmi les 3 premiers et que l'équipe de football y a remporté le titre.

Plan de développement pluri-annuel

Comme le budget 1992 n'a été voté qu'à mi-avril, la réalisation de la première étape du plan quadriennal 1992-1995 est très partielle. De toute manière, selon l'avis de la Commission de développement, si l'Université parvient à obtenir les crédits nécessaires pour de nouveaux projets, la priorité devrait être donnée à la création d'un Centre interfacultaire de gérontologie, qui avait déjà été retenue dans le plan quadriennal précédent.

Le Rectorat a néanmoins tenu compte des priorités globales définies dans le plan quadriennal 1992-1995 pour moduler selon les facultés et écoles la réduction de 1% en postes et en crédits qui a été imposée à tous les services de l'Etat pour 1992.

En dépit de ces circonstances difficiles, l'Université doit commencer à préparer le plan de développement pour 1996-1999, puisque celui-ci devra être remis à la Commission de planification universitaire à Berne en été 1993. Le Rectorat a transmis fin février aux facultés, écoles et centres interfacultaires des directives, préparées par la Commission de développement, dans lesquelles il propose de mener une réflexion qualitative à moyen terme (horizon 2000) sur le développement de l'Université.

Parallèlement, le Rectorat a demandé la mise sur pied d'une banque de données sur les ressources et les productions de toutes les unités d'enseignement et de recherche de l'Université, qui permettra d'avoir à tout moment une image transparente des moyens et des performances de celles-ci. Ces informations seront disponibles dès cet été pour la préparation de la seconde phase de coupure de 1% exigée par l'Etat pour 1993.

Enfin, le Rectorat prépare un projet d'évaluation cyclique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université, qui sera fondé, outre les informations fournies par la base de données, sur l'auto-évaluation et l'évaluation par des pairs. Il disposera ainsi d'un instrument de référence précieux pour toutes les décisions à prendre dans les années à venir concernant les projets de coupures, de réallocations et de développement.

Budget et finances

Les coupures imposées en 1990 (5,4 millions principalement sur les crédits de fonctionnement) se sont répercutées en 1991, limitant sévèrement la marge d'initiative dont peut disposer le Rectorat. Les ressources de la Commission administrative sont totalement engagées et les prêts de postes doivent être strictement contrôlés. L'Université tient les engagements qu'elle a pris envers la toute jeune Académie internationale de l'environnement et lui fournit les postes nécessaires à ses débuts. Il a aussi fallu assurer l'intérim des mesures d'encouragement de la Confédération pour l'informatique avec un premier train de mesures qui se terminait fin septembre 1991, alors qu'un nouveau programme ne prenait effet qu'au début 1992.

L'année 1992 est celle de toutes les incertitudes : trois mois de douzièmes provisoires, un projet de budget où les coupures reflètent plus un sentiment de panique qu'un plan de relance et des priorités bien établies, l'attitude décevante de Berne qui coupe dans des proportions inquiétantes les mesures en faveur des universités votées en automne par les Chambres.

Le déficit du budget cantonal est cependant une réalité à laquelle ne peut échapper l'Université ; c'est pourquoi le Rectorat a demandé aux facultés et écoles de réduire leurs effectifs pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, soit une diminution de 25 postes pour 1992. Pour tenir compte des priorités exprimées dans les deux plans quadriennaux précédents et de la volonté d'octroyer un appui supplémentaire aux facultés des sciences humaines, où le taux d'encadrement est le plus faible, les coupures proposées ont pénalisé plus lourdement les sciences et la médecine.

L'usage d'un plan de développement pour procéder à des coupures, voire à des restructurations a soulevé de nombreuses critiques. Seule l'urgence des décisions à prendre justifie la procédure suivie. Les travaux de la commission de développement vont permettre de mieux moduler les coupures, tandis qu'un effort supplémentaire sera demandé pour rétablir quelques réserves, dont pourra disposer la direction de l'Université.

Bâtiments

Sciences III

Les aménagements souhaités pour le premier professeur du Département de biologie cellulaire entré en fonction ont fait l'objet d'études et devraient être exécutés au cours de l'année 1992.

Uni Mail

La construction de la première étape s'est poursuivie avec la phase des travaux de finition. Les premiers utilisateurs à entrer dans ce nouveau bâtiment furent les membres de la Faculté des sciences économiques et sociales à fin mars 1992. Pour la Faculté de droit, l'Ecole de traduction et d'interprétation, les bibliothèques, les emménagements sont prévus au cours de l'été 1992. En ce qui concerne la deuxième étape, l'exposé des motifs relatif à la demande de crédits pour son étude détaillée a été préparé par l'Université et remis aux autorités cantonales.

Zone Bastions

Sur la base du programme de répartition des surfaces aux facultés des sciences humaines dans la zone Bastions émis par le Rectorat en avril 1991, la Faculté des lettres et la Faculté autonome de théologie protestante ont élaboré un projet de localisation des bibliothèques dans les bâtiments des Philosophes et de l'aile Jura, d'une part, et des bureaux des départements dans les bâtiments avoisinants, d'autre part. Les surfaces destinées à accueillir les bibliothèques ont fait l'objet d'études d'aménagement et d'implantation, comprenant des transformations visant le double but de l'efficacité d'exploitation et de frais de réalisation limités au minimum.

Zone Arve

La construction de la Datcha est achevée et l'inauguration a eu lieu en automne 1991 ; elle abrite notamment le restaurant autogéré, ouvert en février 1992, et des locaux pour la section de physique.

Bibliothèques universitaires

En 1991, une nouvelle Convention du Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises (RERO) a été ratifiée par les départements de l'instruction publique de tous les cantons romands, excepté le Jura, et par l'Institut suisse de droit comparé. La Commission des bibliothèques a également suivi l'évolution de la révision de la loi fédérale sur le droit d'auteur (LDA) et a pris position contre une éventuelle introduction de redevances sur les photocopies faites en bibliothèques et pour les prêts d'ouvrages.

Un groupe de réflexion s'est livré à une étude sur le programme du Certificat de spécialisation en information documentaire (CESID) ; les membres de la Commission ont pris connaissance de ce rapport qui a été remis au Rectorat. La plupart des étudiants de la deuxième volée du CESID ont obtenu leur certificat en 1991, trente nouveaux candidats ont commencé leurs études en octobre.

Le Service de coordination des bibliothèques (SEBIB) a poursuivi l'introduction du système SIBIL dans les bibliothèques de l'Université. C'est ainsi que le Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie, nouvellement installé à Conches, les Départements de grec moderne et de russe (Faculté des lettres) et le Département de biologie animale (Faculté des sciences) ont pu commencer à intégrer leurs données bibliographiques dans le catalogue collectif du réseau romand et participer au prêt interbibliothèque informatisé.

A l'occasion du déménagement des bibliothèques de droit, de l'ETI et des SES à Uni Mail, il a été décidé, après avoir testé le matériel et le câblage, de commencer à travailler progressivement avec les ressources du réseau Ethernet installé à l'Université. La liaison avec RERO se fera par une ligne à 64 Kbauds tirée de la machine IBM des Services informatiques à celle du Centre informatique de l'Etat de Vaud qui gère les données.

Depuis n'importe quel poste de travail relié au réseau de l'Université, il est maintenant possible d'interroger de nombreux catalogues de bibliothèques suisses et étrangères. Pour faire connaître ces nouvelles possibilités à la communauté universitaire, le SEBIB a préparé, en collaboration avec les Services informatiques, une documentation qui est disponible auprès de ces deux services.

Informatique

Le règlement interne concernant les autorisations d'achat donne plus de responsabilités aux commissions informatiques des facultés et écoles, qui sont désormais compétentes pour approuver les achats jusqu'à 50 000 francs. Tous leurs présidents siègent à la Commission informatique de l'Université dans le double but de définir une politique d'ensemble et de la mettre en pratique localement. Les services informatiques (SEINF) peuvent être sollicités pour des préavis et il leur incombe d'approuver tout matériel nouveau qui doit être relié au réseau.

La planification des déménagements en cascade liés à la mise à disposition d'Uni Mail reste une préoccupation majeure. L'enseignement de l'informatique se développe dans toutes les disciplines et l'équipement des salles qui lui sont destinées doit être assuré aussi bien à Uni Mail (SES, ETI et droit) qu'au rondau de Carouge (FPSE) et dans les locaux libérés de la zone Bastions (lettres, CESID, Centre universitaire d'informatique, architecture). Les SEINF et la Commission informatique ont toujours collaboré avec les unités d'enseignement pour que les conditions de travail des étudiants soient acceptables. En refusant les investissements informatiques proposés au budget 1992, les autorités ont rendu cette tâche plus difficile. Si cette situation devait se prolonger, les moyens dont disposent enseignants et chercheurs seraient rapidement dépassés.

Le réseau, qui relie l'ensemble des ressources informatiques situées dans 80 bâtiments câblés, continue à faire l'objet de soins attentifs visant à maintenir une disponibilité de 24 heures sur 24 et un haut degré de fiabilité. L'étude des problèmes liés à l'exploitation d'un grand réseau avec des équipements de plusieurs constructeurs a donné lieu à une fructueuse collaboration avec la maison Hewlett-Packard. Celle-ci a fait une importante donation d'équipement pour installer un matériel moderne permettant une formation avancée dans le domaine de la maîtrise des réseaux au laboratoire de télécommunications du Département d'informatique de la Faculté des sciences.

Audiovisuel

La Commission audiovisuelle a essayé de mieux appréhender le rôle du service AUVI situé à Uni Dufour. Certaines de ses missions sont de servir les utilisateurs de la zone Bastions alors que d'autres s'adressent à l'ensemble de l'Université. Il existe aussi des unités en médecine, en sciences, à la FPSE et en architecture, ce qui fait que ce service central semble plutôt dédié aux sciences de l'homme et à l'ETI.

Jusqu'à présent, l'AUVI assure le service des salles de la zone Bastions en mettant à la disposition des professeurs et conférenciers les équipements audiovisuels nécessaires. C'est aussi de lui que dépend la médiathèque chargée de stocker, de cataloguer et de mettre à la disposition de la communauté universitaire des produits audiovisuels réalisés, enregistrés, échangés ou achetés, ainsi que des postes d'écoute et de visionnement. Des équipements permettant la réception d'émissions par satellites se sont ajoutés aux sources déjà disponibles. Il est possible de réserver des émissions à travers le réseau informatique.

Il existe aussi un service de prêt qui offre aux personnes intéressées une variété d'équipements vidéo non professionnels pour la réalisation de leurs propres projets, l'initiation technique étant par ailleurs assurée.

Un équipement très moderne permet de réaliser des documents vidéo destinés à l'enseignement et à la recherche, ainsi que des productions destinées à représenter l'Université de Genève à l'extérieur. La Commission a désigné un groupe de travail pour orienter cette production et en contrôler la qualité. Après avoir pris connaissance du rapport du groupe de travail, le collège des recteurs et doyens a décidé de ne pas poursuivre la production et de restructurer le service.

Administration

Formation continue et mobilité

Les deux éléments marquants sur le plan général sont le développement de la formation continue et la mobilité.

Pour le Service de la formation continue, créé au semestre d'hiver 1990-1991, il s'est agi de constituer des bases administratives solides, fondées sur les subventions fédérales et la loi genevoise autorisant les émoluments. Cette base ainsi établie, un dialogue s'est engagé avec les facultés et écoles pour les aider à mettre sur pied leurs projets, en tenant compte des contraintes posées essentiellement par les autorités fédérales. Les résultats sont hautement satisfaisants, dans la mesure où l'Université de Genève est l'une des deux universités suisses à avoir atteint – et même dépassé – l'enveloppe accordée par la Confédération.

Quant à la mobilité, il s'est agi, pour le service des étudiants, d'assumer la charge supplémentaire et les contraintes administratives des deux grands projets : la mobilité sur le plan suisse et la mobilité sur le plan européen (Erasmus). Etant donné la faiblesse des ressources à disposition pour des besoins administratifs, il a fallu réorganiser le bureau des bourses. Cette opération devrait être terminée pour le semestre d'été 1992.

Politique de management

Le projet marquant de l'administration dans ce domaine a consisté à clarifier les objectifs à moyen et à long terme de chaque service. Une telle opération oblige à mieux préciser les priorités de chacun et permet d'améliorer la communication à l'intérieur de la filière hiérarchique et pour l'ensemble des usagers.

La communication et la participation aux projets communs ont formé l'autre effort de l'administration centrale et de l'administration des facultés. Seule une équipe où la communication circule bien et où chacun est associé à la préparation des dossiers peut amener chacun à s'impliquer suffisamment pour permettre la réussite des projets durant cette période difficile.

Personnel

Le renouvellement des cadres de l'administration a été important durant cette année :

- Mme Christiane Filliat a été nommée aux fonctions de directrice adjointe de la Division de la gestion du personnel et des étudiants ;
- M. Michel Vaucher a été nommé aux fonctions de chef du Service de sécurité ;
- Mme Béatrice Parrat a été nommée aux fonctions de chef du Service des plans pluriannuels et du budget ;
- M. Bernard Meier a été nommé aux fonctions d'administrateur de la Faculté de médecine ;
- MM. Christophe Senft, Philippe Battier et Attilio Barenco ont été nommés respectivement aux fonctions d'administrateurs de la Section de médecine fondamentale, du Centre médical universitaire et de la Section de médecine dentaire.

Services rattachés au Rectorat

Une nouvelle unité, le Service des relations Université-Economie (SUNEC), a été créée par regroupement de personnes au sein des services rattachés au Rectorat, pour mieux répondre à la demande d'assistance en matière de collaboration entre l'Université et les entreprises du secteur privé et du secteur public. Le SUNEC apporte son appui par la recherche d'information, de partenaires et de financements, l'élaboration de contrats et pour les questions de propriété intellectuelle. Il est particulièrement sollicité pour la participation aux programmes scientifiques et technologiques européens. Le SUNEC travaille en étroite collaboration avec le Service juridique.

Une réorganisation du Service des publications et archives a été entreprise en relation avec la création du SUNEC. Les deux unités sont placées sous la même direction. Mme Edith Bohren a été nommée à la tête de ce Service. Le mode de production des différentes publications éditées par le Service (*Programme des cours, Catalogue des publications et de la recherche, Rapport du Dies*) fait l'objet d'un réexamen destiné à obtenir une rationalisation du travail à l'aide de l'informatique. En outre, le Service est responsable de la mise à jour de divers annuaires et catalogues.

Les activités du Service juridique se répartissent en deux groupes. D'une part, il participe à l'élaboration des règlements d'études et d'organisation des facultés. Il intervient lors de modifications de la Loi sur l'Université et de ses règlements d'application.

Enfin, il traite les oppositions et recours internes à l'institution. D'autre part, le Service juridique conseille les membres de la communauté universitaire dans tous ses rapports avec des tiers, notamment avec les hautes écoles suisses ou étrangères. Il a préparé de nombreux accords de collaboration interuniversitaire, relatifs, notamment, à la mobilité des étudiants.

La nouvelle localisation du Service de presse et d'information à Uni Bastions et les changements au niveau des personnes ont permis de regrouper ses composantes et de retrouver l'unité du Service. L'effort principal a porté sur *Campus*, récemment lancé, magazine destiné à la communauté universitaire et au grand public. Son financement est en partie assuré par les recettes publicitaires, les ventes par abonnement et les ventes en kiosque. Le *Carnet de l'Université*, qui annonce les principales manifestations de l'Université, bénéficie d'une nouvelle présentation. Les cours et conférences destinés au public y font l'objet d'une rubrique spéciale.

L'équipement informatique du Rectorat et de son secrétariat a suivi l'évolution technique en matière de traitement de texte et de données.

Divers

Salon de l'étudiant

Le premier Salon de l'étudiant organisé en Suisse s'est tenu à Genève parallèlement au Salon du livre. Les universités y ont réalisé une première par une participation de toutes les universités romandes au même stand.